



La Belgique francophone considère l'enseignement et la formation en alternance comme une filière d'excellence, comme un instrument fondamental à l'acquisition par les jeunes de compétences et de qualifications, ce qui constitue une priorité des Gouvernements francophones. C'est dans ce contexte qu'il a été décidé de mettre en place une réforme des systèmes d'alternance dont l'objectif est l'amélioration de la qualité de la formation notamment par la création de l'Office Francophone de la Formation en Alternance (OFFA, structure unique de pilotage) et l'harmonisation du statut et des contrats des apprenants.

Le projet Alter+ est ancré dans cette réforme et constitue un soutien au développement de son volet pédagogique. Le projet est financé par le programme Erasmus+ et rassemble un large partenariat composé du Centre de Coordination et de Gestion des programmes européens (CCGPE), du Service Formation PME (SFPME), de l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises (IFAPME), de trois partenaires européens, l'Allemagne (BIBB : Institut fédéral de l'éducation et de la formation professionnelle), la Catalogne (le Département de l'Education du Gouvernement de Catalogne) et la France (l'AGEFAPME : Association de Gestion des Formations en Alternance pour les Petites et Moyennes Entreprises), ainsi que de toutes les parties prenantes à la réforme (le SFPMQ, les 3 réseaux d'enseignement, le Consortium de validation des compétences, les Bassins Enseignement, Formation, Emploi...).

Concrètement, Alter+ se focalise autour de deux objectifs généraux :

1. Réduire le taux d'échec et la difficulté d'accrochage en formation en alternance. Pour ce faire, il s'agira de :
 - comparer les bonnes pratiques développées actuellement par chacun des partenaires du projet ;
 - définir un cahier des charges pour un futur dispositif cohérent d'accrochage et de soutien des jeunes dès leur entrée en alternance.
2. Développer les outils permettant la création d'un espace de confiance entre opérateurs de l'alternance. Cet espace est crucial pour assurer la reconnaissance des compétences acquises par tous les apprenants et ainsi permettre une réelle mobilité des jeunes et l'établissement de passerelles possibles entre parcours. Pour ce faire, il s'agira de mettre en place des échanges d'expérience et d'analyse :
 - des parcours d'apprentissage ;
 - des dispositifs d'évaluation des acquis d'apprentissage.

Le projet dispose de deux années pour engranger des résultats et produire les réalisations attendues. L'ensemble des travaux seront présentés dans le courant du mois d'octobre 2016 à l'occasion d'un large évènement de diffusion.



Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication (communication) n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.



Generalitat de Catalunya
**Departament
d'Ensenyament**